



VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Maîche

Département du Doubs

Enquête publique portant sur la révision du PLU

Par arrêté n° CIRC-2021.81 du 25 octobre 2021, le Maire de la Commune de Maîche a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme.

La personne responsable de la révision du PLU est la commune de Maîche représentée par son Maire, Monsieur Régis LIGIER, et dont le siège administratif est situé à la Mairie de Maîche, rue du Général de Gaulle, 25120 Maîche.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal de Maîche approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Louis PAGNIER, Lieutenant-colonel en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Maîche, rue du Général de Gaulle, 25120 Maîche, du mardi 16 novembre 2021 à 8h30 au jeudi 16 décembre 2021 à 17h30, soit 31 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Maîche aux dates suivantes :

- Mardi 16 novembre : 8h30 à 11h30
- Samedi 4 décembre : 8h30 à 11h30
- Vendredi 26 novembre : 14h30 à 17h30
- Jeudi 16 décembre : 14h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2756> et consultable sur un poste informatique en mairie aux horaires d'ouverture habituels, à savoir :

- Lundi : 9h à 12h et 14h30 à 18h
- Jeudi : 9h à 12h et 14h30 à 18h
- Mardi : 9h à 12h et 14h30 à 18h
- Vendredi : 9h à 12h et 14h30 à 18h
- Mercredi : 9h à 12h
- 1^{er} samedi du mois de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au jeudi 16 décembre 2021 à 17h30, le public peut transmettre ses observations et propositions directement, est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2756>.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse e-mail suivante : enquete-publique-2756@registre-dematerialise.fr

Le public pourra également consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui seront tenus à la disposition du public en mairie de Maîche pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- Par courrier postal avant le jeudi 16 décembre 2021 à 17h30 à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Maîche, rue du Général de Gaulle, 25120 Maîche.

Les observations, propositions et contre-propositions reçues après 17h30 le jeudi 16 décembre 2021, ne seront pas prises en compte.

Le projet soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de PLU arrêté,
- Les avis émis sur le projet de PLU, notamment l'avis de l'autorité environnementale et l'avis de la CDPENAF,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation,
- La délibération n° 2021.10 du 26 février 2021 portant bilan de la concertation et de l'arrêt projet de PLU, à laquelle est annexé le bilan de la concertation.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie, conformément à l'article R. 123-21 du Code de l'environnement. Ils seront également consultables pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2756>

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique.

A Maîche, le 25 octobre 2021

Le Maire,
Régis LIGIER

